

## Déclaration de la CGT à la réunion du CE du jeudi 30 juillet 2009

Le syndicat CGT apporte son soutien aux salariés des usines de Montceau les Mines, Tours, Noyelles les Séclins qui luttent pour la préservation de leur outil de travail, de leurs emplois.

Nous sommes également solidaires de toutes les formes d'actions qui seront menées dans la manufacture visant à s'opposer au plan de déstructuration de notre industrie annoncé par Michelin, plan seulement guidé pour répondre aux exigences de rentabilité à outrance des principaux actionnaires

Au paroxysme de cette violence patronale qui se traduit par le démantèlement de notre outil de production, des salariés sont jetés à la rue, mettant en péril leurs vies et celles de leurs familles.

Dans chacune de nos usines, particulièrement pour la grande majorité de celles et ceux placés au bas de l'échelle sociale, cette violence s'exprime au quotidien par toutes formes de dérives comportementales de la part de celles et ceux qui cautionnent et encouragent la politique antisociale de Michelin.

Ce peu de considération pour celles et ceux créant les richesses de l'entreprise qui sont placés au rang de bêtes à produire, soumis à toutes extravagances de management, exacerbe les tensions particulièrement dans la période actuelle.

Considérer chez Michelin des êtres humains, et en premier lieu, tous les salariés en contrats précaires comme de simples variables d'ajustement qu'on éjecte sans état d'âme au nom de la profitabilité, dénote un cynisme patronal dénué de tout humanisme.

Et que dire de celles et ceux qui en interne cautionnent ouvertement ces méthodes !

Le syndicat CGT dénonce cette violence patronale, et sera solidaire de toutes formes d'actions pour la défense de nos sites de production, de nos emplois, de l'avenir de nos familles qui méritent autant de respect que celles de ceux qui à tous les niveaux de l'entreprise nous exploitent sans aucune considération.

Il y a urgence à ce que la reconnaissance de la pénibilité chez Michelin soit une réalité, pour que celles et ceux qui ont été contraints à des conditions de travail et de vie dégradée puisse prétendre à la retraite à taux plein dès 55 ans.

D'autre part aucunes restrictions ne doivent être apportées à l'application de la règle des 80 toujours en vigueur dans l'entreprise qui avalise le fait d'une baisse légitime d'activité, sans perte de salaire.

Il est vital que les richesses produites servent à augmenter rapidement nos salaires de 200 € mensuels, plutôt que d'engraisser sans retenue les principaux actionnaires.

Nous avons de bonnes raisons de penser à la CGT, que face à une dégradation sans précédent du climat social qui nous a ramené 3 siècles en arrière chez Michelin, dégradation orchestrée volontairement dans toutes les usines du groupe par un management empirique, les salariés sauront se mobiliser sans retenue, pour exiger une autre politique sociale.